

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES****2012 DAC 691** Subvention (15.000 euros) à l'association Fama (4e).**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle en faveur de la musique et des personnes en situation de handicap, je vous propose, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Fama, présidée par Monsieur Claude Namer.

Créée en 1981, l'association Fama produit et organise des événements culturels en France et à l'étranger, en rapport notamment avec les cultures hispaniques. L'association travaille régulièrement avec des institutions telles que l'Alliance Française, les ambassades de différents pays d'Amérique Latine et la Cité Internationale Universitaire de Paris. Depuis 1998, l'association assure la programmation et la coordination du festival Paris Banlieues Tango, événement soutenu par la Ville de Paris depuis 2004.

En 2011, la 14e édition du festival a mis à l'honneur l'Uruguay. Sa programmation a proposé des bals, des ateliers de danse, des expositions, des conférences, des spectacles et des concerts dans plusieurs lieux parisiens, dont le Théâtre Mouffetard, l'Espace Tango Negro, la Maison de l'Amérique Latine, la péniche Demoiselle, l'Espace des Blancs-Manteaux et la Cité Internationale Universitaire de Paris. A cette occasion, le public parisien a pu assister à un spectacle en hommage à l'écrivain uruguayen Mario Benedetti, à la projection du documentaire La confiteria ideal de Jana Bokova, à une conférence sur la complexité du phénomène social du Tango, au concert du quartet Tambor Tango et au récital du chanteur uruguayen Ricardo Oliviera.

Cette année, l'association Fama organise la nouvelle édition de Paris Banlieues Tango du 10 octobre au 30 novembre prochain. Ce festival, unique en son genre tant par son concept que par sa durée, offrira de nombreux événements dont des bals et des concerts, entre autres, au Bataclan, à la Bellevilloise, au Réservoir et au Théâtre de Verre, une projection du documentaire Le Tango venu du froid de Gilles Charmant et Benoit Finck à l'Institut Finlandais, une rencontre avec l'écrivaine argentine Elsa Osorio à la librairie Imagigraphe, un hommage à Astor Piazzolla pour le 20e anniversaire de sa disparition à la Maison de l'Amérique Latine et des cours de Tango au Conservatoire du 11e arrondissement.

De plus, l'association proposera dans le cadre de son projet intitulé Sensation Tango des activités spécifiques destinées aux déficients visuels. Ce programme reposera notamment sur des cours de Tango argentin dansé pour améliorer la motricité des malvoyants et des aveugles dans leurs déplacements et développer des approches sensorielles pour faciliter la construction mentale de leur environnement.

Afin de soutenir cette manifestation musicale qui offre aux parisiens une programmation à la fois exigeante et populaire, contribuant à faire de Paris une des scènes internationales du Tango et les activités en faveur des déficients visuels, je vous propose d'attribuer à l'association Fama une subvention d'un montant de 15.000 euros, dont 10.000 euros pour l'organisation du festival Paris Banlieues Tango et 5.000 euros pour développer le projet Sensation Tango en 2012.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris.

2012 DAC 691 Subvention (15.000 euros) à l'association Fama (4e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fama ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique Dubarry, au nom de la 6e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Fama, situé 6, rue de Jarente 75004 Paris, dont 10.000 euros pour l'organisation du festival Paris Banlieues Tango et 5.000 euros pour développer le projet Sensation Tango en 2012. D05151 2012_02897 n°simpa 16717

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.